



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPIN, Maire.

Présents : M. T. DARPIN ; M. P. PERSIGNY ; Mme C. SOLDATI ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; M. J-P. LATOUCHE ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme B. DECLAS ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. O. BURDIN ; M. M. CUCHE ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : Mme M. KAISER *procuration* à M. T. DARPIN ; Mme A-S. NOIROT *procuration* à M. S. DALOZ.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Sabine NAIGEON est élue secrétaire de séance.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, elle concerne une demande de subvention pour les travaux du COSEC.

Le Conseil approuve l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2014.

Concernant le dernier procès-verbal, Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, émet des remarques à propos de la syntaxe :

- Page 2, n°6 : à la ligne 3 elle demande à modifier « pas plus » par « pas davantage »
- Page 3, n°8 : elle préfère « estime que cela peut créer un précédent »
- Page 4 : Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, « qu'il n'y a pas eu à savoir, pour savoir »...
- Page 5 elle propose « lors du mandat précédent » à la place de « lors du Conseil précédent ».
- Dans les questions diverses à la page 11 : « borne pas remise » à la place de « ne sait pas »

Jérémy DEHEE, adjoint à l'urbanisme, répond que la borne n'a aucune existence juridique.

Au 21/1/2008 : bornage.

Au 11/2/2008, la préfecture a demandé l'annulation du bornage.

Denis ORRY, conseiller municipal, dit qu'il faudrait remettre le chemin en place.

Jérémy DEHEE répond que le chemin devait passer le long du bois mais il ne sait pas ce que l'ancienne municipalité avait décidé car officiellement seul l'ancien chemin est inscrit au cadastre.

Thierry DARPIN, Maire, répond que l'ancienne municipalité aurait dû convoquer l'agriculteur pour lui dire de ne pas labourer le chemin.

Jérémy DEHEE ajoute que la borne aurait dû être enlevée.

Denis ORRY pense que le chemin ne sera plus labouré.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie et des réseaux, ajoute que l'ancien chemin aurait dû être ré-ouvert par la précédente municipalité.

A la page 2, article 4, Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, précise qu'il n'est pas nécessaire de mentionner que Jérémy DEHEE valide l'ajout de l'avis du groupe « agir ensemble » en annexe. La phrase sera supprimée.

Le Maire met le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité avec les modifications à apporter.

Commande publique

1. Travaux de la mairie – avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Pascal PERIGNY, 1^{er} adjoint, présente le projet des travaux.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit que le montant donné par le mandat précédent était de 600 000 euros.

Pascal PERSIGNY répond qu'effectivement il s'agissait de ce montant, mais qu'il était en TTC et les missions annexes n'étaient pas comptabilisés.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, dit que le travail aurait été également affiné par la municipalité précédente.

Pascal PERSIGNY dit que cela n'a jamais été remis en cause.

Dominique LETOUZEY aurait aimé avoir les éléments avant.

Thierry DARPIN lui répond que le groupe est représenté au sein de la commission bâtiment et que c'est le rôle de leur représentant de faire remonter les informations.

Denis ORRY regrette également que les plans n'aient pas été transmis lors de la commission.

Pascal PERSIGNY répond que si une telle demande avait été formulée, il aurait fourni des copies.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Urbanisme

2. Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

Domaine et patrimoine

3. Cession de la parcelle ZB 284 et d'une partie (40m²) de la parcelle ZB 336

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, présente la délibération.

Gilles PASSERAU, conseiller municipal, demande quelle a été la réponse apportée à cette demande faite depuis plusieurs années. Pourquoi précédemment, aucune suite n'a été donnée à sa demande.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et des questions relatives à la sécurité, répond qu'il n'a eu aucune réponse.

Gilles PASSERAU demande si cela est dû à la nécessité de conserver 10% d'espaces verts comme prévu dans le POS.

Jérémie DEHEE, répond que ces 10% sont conservés. Cela a été vérifié par deux personnes différentes.

Gilles PASSERAU ajoute que concernant le prix, il n'y a rien à redire, cela paraît correct. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'avoir le tarif du domaine.

Jérémie DEHEE précise que, s'agissant d'un dossier concernant un adjoint, la plus grande transparence était souhaitée.

Gilles PASSERAU demande si les frais de géomètres ont été engagés par la commune.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, répond que la commune a passé la commande mais ne supporte pas les frais.

M. ORRY souligne que ces démarches sont engagées avant le vote du Conseil, c'est une façon bizarre d'agir.

Jérémie DEHEE dit que s'agissant d'un projet, il a fallu entamer ces démarches pour être le plus précis possible.

Bruno BRILLIARD ajoute que s'il n'y a pas d'acte de vente, il n'y a pas de nouvelles parcelles.

Denis ORRY pense que l'équipe municipale n'est pas attachée aux espaces verts, alors que selon lui, un espace vert vaut plus qu'une valeur financière. Il pense que cela fera jurisprudence et que d'autres demanderont.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, répond que la parcelle restera toujours un espace vert et qu'elle ne sera pas bétonnée.

Thierry DARPIN, Maire, ajoute qu'un espace vert demande de l'entretien et que cela a un coût.

Denis ORRY ajoute que tout à un coût et que les espaces verts et l'environnement n'intéressent pas l'équipe municipale en place.

Le Maire répond que cela n'est pas le débat.

Le Conseil municipal a adopté à 21 voix « pour », une abstention, celle de Vincent SAUVAGEOT, et 5 voix « contre » celles de Gilles PASSEREAU, Sylvie CHAUVINEAU, Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, et Antoine DELEGUE.

4. Convention d'usage avec le conservatoire à propos des pelouses du petit clocher.

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, lit ses remarques. Il souhaite que la convention soit étoffée car il constate des dégradations. Il souhaiterait donc que cela soit protégé.

Les personnes gérants le site naturel de Marcilly sont partantes pour assumer cette mission de surveillance.

Jérémie DEHEE ne comprend pas. Souhaite-t-il enlever les parcelles AW 91 et 92 du domaine forestier ? La position de M. ORRY va à l'encontre de la délibération qu'il a approuvée en février 2014.

Il ajoute que les arbres sur une pelouse calcaire ne doivent pas avoir beaucoup de valeur et ne seront probablement jamais exploitées.

Denis ORRY répond qu'il s'agit de ne pas exploiter cet endroit.

Thierry DARPIN, Maire, ne s'oppose pas au principe de désignation d'un conservateur qui aura un droit de regard. Cette convention annule et remplace l'ancienne qui avait été mise en place, c'est une extension du zonage existant. Les remarques du groupe « agir ensemble » seront insérées à la délibération.

Suite à l'utilisation de l'expression « marche arrière » au sujet de la position de M. ORRY, Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, dit qu'il est possible que la précédente équipe ait proposé des choses à améliorer. L'équipe « agir ensemble » se démarque de l'ancienne équipe et souhaite participer à la construction d'un projet au service de la ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention avec le conservatoire.

Fonction publique

5. Mise à jour du document unique – convention avec le Centre de Gestion de la Côte-d'Or

Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise à jour document unique.

Institutions et vie politique

6. Remboursement des frais engagés pour le salon des maires

Thierry DARPHIN, Maire, s'abstiendra sur le vote de cette délibération.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, dit que par principe elle ne le ferait pas donc elle votera « contre » car le maire perçoit des indemnités. De plus, elle n'a pas la preuve que par le passé cela a été fait.

Aline LALLEMAND, répond qu'il n'y avait pas de délibération la dernière année mais il est possible que le paiement ait été fait directement pour les dépenses de transport et de repas.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, dit que cela n'est pas une obligation de se rendre au Salon des Maires.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie et des réseaux, souligne qu'il est préférable de s'y rendre.

Sylvie CHAUVINEAU insiste sur le fait qu'une indemnisation est perçue tous les mois.

Fabrice LESCURE dit qu'il y a une différence entre hier et aujourd'hui et que maintenant, il y a plus de transparence dans le remboursement.

Le Maire souligne qu'il était entendu de faire abstraction du passé mais constate qu'ils y reviennent.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, ajoute que pour les sénatoriales, il n'a pas demandé de remboursement de frais.

Fabrice LESCURE ajoute que l'équipe non plus.

Le Conseil municipal, a approuvé le remboursement des frais engagés avec 21 voix « pour », une abstention, celle de Thierry DARPHIN, 5 voix « contre » celles de Gilles PASSEREAU, Sylvie CHAUVINEAU, Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, et Antoine DELEGUE.

Finances locales

7. Débat d'orientations budgétaires 2015

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente le débat d'orientations budgétaires.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, demande si le montant de l'économie au niveau des charges de personnel est déjà connu.

Aline LALLEMAND lui répond que la première estimation affiche un résultat de – 100 000 euros.

Thierry DARPHIN, Maire, précise qu'il s'agit essentiellement du départ en retraite de l'ancienne Directrice Générale des Services, qui ne sera pas remplacée.

Jean-François BRIGAND, conseiller délégué au développement économique veut préciser que la baisse des dotations est à prendre en considération mais il convient également d'intégrer la SPL Seuil de Bourgogne dans le débat du jour. C'est un outil au service des Issois qui est fait pour porter des investissements d'avenir qui auront des conséquences sur la vie des habitants. Il y a un endettement « SPL » qu'il ne faut pas négliger.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale demande quelles sont les missions qui vont être externalisées.

Par exemple, concernant le tennis couvert, l'entretien est fait par un organisme extérieur et le coût horaire aurait été supérieur s'il avait été fait appel au personnel communal. De plus il n'y a pas d'absence à gérer.

Elle souligne qu'elle fait aussi appel à une entreprise de nettoyage pour son cabinet de kinésithérapeute mais elle fait travailler les issois.

Le Maire confirme que c'est bien le cas. Cela a permis à des personnes d'augmenter le nombre d'heure de travail. Cette demande était dans le cahier des charges.

Sylvie CHAUVINEAU demande des précisions quant à des personnes qui ont quitté la mairie. Le Maire répond qu'il s'agit d'une personne en situation de longue maladie depuis plusieurs années. L'agent ayant été déclaré inapte au travail, a le choix entre un départ en retraite ou le licenciement pour inaptitude. Nous sommes dans l'attente de sa décision.

Le Maire souligne que se sont de très longues procédures. La bonne gestion du personnel est importante.

Sylvie CHAUVINEAU évoque le fait que l'ouverture du camping permettait aux étudiants d'avoir des emplois d'été. Elle souhaite que ce fonctionnement soit conservé.

Le Maire répond qu'il y avait deux postes à mi-temps ce qui faisait huit personnes sur la période allant d'avril à septembre. Il souligne qu'il est difficile de trouver des personnes désirant travailler à mi-temps à la piscine. Les postes seront en priorités destinés aux issois.

Sylvie CHAUVINEAU demande s'il est prévu des emplois aidés.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, affirme que le contrat d'apprentissage et l'emploi d'avenir sont maintenus.

Denis ORRY s'étonne que rien ne soit prévu pour le cheminement doux.

Aline LALLEMAND répond que la réflexion sera faite au moment de la réfection de la voirie.

Le Maire ajoute que des rues sont en projets de réaménagement complet.

Marc CUCHE, conseiller municipal, dit que la réflexion est en court et que cela est indissociable.

Denis ORRY souligne que dans la rue François Rude, il manque un trottoir.

Le Maire répond que cela est prévu.

Denis ORRY dit que dans le préambule au débat, la consommation des dépenses d'énergie est en forte baisse. Il pense que cela est un bien et que cela ne devrait pas être présenté comme un point négatif.

Aline LALLEMAND répond que cet argument n'a pas été présenté comme tel mais juste comme un constat.

Gilles PASSEREAU concernant le rugby évoque la mise en conformité.

Gaël LE BOURVA, conseiller délégué aux sports, précise que les derniers travaux datent de 2013 et qu'il manque 3 bancs de touche. Cela doit être fait avant le passage de la commission technique en avril. Il a été possible de décaler le passage de la commission qui était initialement prévu en janvier. Si cela n'est pas fait, les matchs sur le terrain officiel ne seront plus possible.

Denis ORRY, évoque la zone du puits de captage.

Thierry DARPIN dit que l'ancienne municipalité a fait un chemin doux en plein milieu de la zone alors que légalement cela est interdit. C'est donc non-conforme.

Denis ORRY dit qu'il faut négocier avec l'agriculteur pour le déplacer

Le Maire recherche une solution. La priorité est de chercher à éviter que le public ne s'y rende.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, dit que dans la Saône il n'y a pas de circulation sur les puits de captage.

Le Maire répond qu'il peut y avoir un chemin pour faire la maintenance du puits de captage.

Dominique LETOUZEY dit que les plantations et fauchage sont spécifiques.

Le Maire affirme qu'il est au courant car il a pris connaissance des textes.

Antoine DELEGUE, concernant la voirie déclare que le bus est stationné devant le parking de l'école maternelle et que cela est un risque pour les enfants. Est-il possible d'aménager l'arrêt de bus dans l'impasse de l'orémus.

Le Maire répond qu'un arrêté est possible visant à faire annuler le stationnement pendant les heures d'arrivée du bus.

Antoine DELEGUE souhaite qu'une réflexion soit menée sur le cheminement doux, afin de faire des parkings ou utiliser ceux déjà aménagés.

Sylvie CHAUVINEAU propose que le parking derrière le gymnase soit utilisé par les écoles, parents et enseignants...

Pour elle, l'orientation budgétaire c'est définir les priorités : éducation, social, emploi, environnement, développement durable, culture... Elle cite Victor HUGO « En cas de crise il faut tripler le budget culture ».

Elle ajoute que le DOB, comme il est présenté actuellement, manque de fond.

Le Maire souligne qu'il maintient les taux, de plus, la convention signée avec la CCI pour le développement économique sont des engagements très fort.

Sylvie CHAUVINEAU répond que les idées fortes devraient être beaucoup plus visibles.

Antoine DELEGUE demande ce qu'il est prévu dans le développement social.

Le Maire répond le maintien.

Antoine DELEGUE demande ce qu'il est fait de ce budget.

Le Maire répond que pour le centre communal d'action social (CCAS), le budget est constant.

Antoine DELEGUE répond que cela n'est pas noté dans le DOB. Le Maire répond que cela n'a pas à apparaître dans le DOB.

Antoine DELEGUE répond qu'il s'agit de l'argent de la municipalité.

Le Maire répond que le CCAS a son propre DOB.

Jean-François BRIGAND rajoute qu'il y a du travail de fait en matière de développement économique. L'objectif est d'augmenter les recettes et cela passe par le développement économique.

Le Conseil municipal, a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

8. Demande de subvention au titre du programme « villages Côte-d'Or »

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la demande de subvention.

9. Demandes de subvention pour l'année 2015 dans le cadre du fonds cantonal de développement territorial et de la répartition du produit des amendes de police

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, demande pourquoi devant la rue Mathilde VALLOT et pas aux autres écoles puisque l'effectif est plus important.

Thierry DARPHIN, Maire, répond que cela n'est pas le fruit du hasard, il s'est rapproché de la gendarmerie qui a constaté plus d'accident aux abords de cette école.

Il ajoute que dans la rue Anatole France, une réfection de voie et des aménagements sont en cours de réflexion pour réduire la vitesse.

Denis ORRY, conseiller municipal demande pourquoi la zone 30 n'est pas étendue au pont de Langres.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, constate que même s'il n'y a pas de respect strict, la vitesse est quand même réduite.

Marc CUCHE, conseiller municipal, dit que par bon sens, on roule déjà à 30 sur cette zone.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie et des réseaux dit que cette zone est déjà une zone 30. Tout le long.

Le Maire dit qu'une réflexion est menée avec le Conseil Général concernant la rue Victor HUGO qui relève d'un aménagement « municipalité » contrairement à la rue Anatole France qui relève de la compétence COVATI.

Le Conseil municipal a adopté la demande de subvention avec 25 voix « pour », une abstention, celle de Denis ORRY et une voix « contre », celle de Dominique LETOUZEY.

Questions diverses

10. Plan de financement des travaux d'isolation du COSEC

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le plan de financement.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 13 février.

Les prochains Conseils municipaux se tiendront le 17 février à 19h 30, puis le 31 mars à 19h30.

Denis ORRY, conseiller municipal, aborde le thème des arbres coupés en bords de rivières et demande s'il y a eu une proposition de vente à des tiers.

Le Maire, Thierry DARPIN, répond qu'il y a eu une demande et que le SITIV se chargera du broyage des branches.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie et des réseaux, indique que cette opération ne s'effectuera pas maintenant pour des raisons d'accès.

Ce broyeur procurera des copeaux plaquettes destinés à la chaufferie.

Denis ORRY répond que les problèmes de branches sont à régler par la municipalité et non par le SITIV.

Fabrice LESCURE précise que le SITIV doit s'occuper de nettoyer les abords de la rivière et le stocker ces déchets. C'est la commune qui décide du devenir de ce bois.

Le maire précise que des personnes sont intéressées pour récupérer le bois.

Denis ORRY demande de ne pas laisser les piles de bois trop longtemps car cela risque de se retrouver dans la rivière.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, concernant le journal municipal et plus précisément la tribune des élus de la majorité. Il sait qu'à l'époque cela s'est produit de nombreuses fois mais souhaite exprimer son mécontentement ce soir, en effet, il regrette que la tribune de la majorité soit une réponse à celle de l'opposition.

Sylvie CHAUVINEAU indique que cela n'est pas le but d'une tribune qui pose le postulat d'indépendance.

Denis ORRY concernant le bornage, demande qui a financé celui de la propriété Lescure sise chemin de la Rochotte.

Jérémy DEHEE, adjoint à l'urbanisme, répond que pour le moment rien n'est fait mais que la mairie a financé.

Denis ORRY trouve dommage que la commune finance des piquetages sur des propriétés privées.

Thierry DARPIN répond qu'il s'agit d'une propriété de la mairie.

La secrétaire de séance
Sabine NAIGEON